

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 104 (1923)

Vereinsnachrichten: Rapport du Comité Central de la Société Helvétique des Sciences
Naturelles pour l'année 1922/23

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport du Comité central, Rapport financier et Inventaires
Bericht des Zentralvorstandes nebst Kassabericht und Inventaren
Rapporto del Comitato centrale, Rapporto finanziario ed Inventarii

**Rapport du Comité Central de la Société Helvétique des Sciences
Naturelles**

pour l'année 1922/23

Lu à l'assemblée générale administrative du 30 août 1923
par *M. Lugeon*

Messieurs,

Votre nouveau Comité central, que vous avez élu l'an dernier à Berne, n'a commencé son travail qu'au premier janvier; il ne pourrait donc vous faire connaître que les résultats de sa gestion de 6 mois, et les événements qui se sont passés durant les 6 derniers mois d'activité de l'ancien comité resteraient inconnus.

Il est heureusement aisé de résumer l'activité ultime de l'ancien comité, de par le fait qu'aucun événement important ne s'est accompli. Des questions concernant les Legs Cornu et de Giacomi ont été réglées, la donation Claraz a été définitivement régularisée.

Dès notre entrée en fonction, nous nous sommes préoccupés des nouvelles organisations internationales qui dépendent du Conseil international de recherches auquel notre Société a adhéré en 1920.

Le Conseil international de recherches a particulièrement comme mission de créer des Unions internationales des sciences spécialisées. Jusqu'à ce jour les Unions suivantes ont été créées: Union internationale de chimie pure et appliquée; Union internationale de mathématiciens; Union internationale de géodésie et géophysique; Union internationale d'astronomie; Union internationale de physique pure et appliquée; Union internationale de radiotélégraphie; Union internationale de biologie. Une Union internationale de médecine est en formation ainsi qu'une Union géographique.

La Suisse a adhéré aux Unions de mathématiciens, de chimie, de géodésie, de géophysique et d'astronomie.

Les physiciens et les biologistes ne tarderont pas à se rattacher également à ces organisations internationales.

La création de ces Unions présente souvent en Suisse quelques difficultés parce qu'elles peuvent intéresser des groupements non attachés à la Société Helvétique des Sciences Naturelles.

Ainsi les chimistes se rattachent en Suisse à trois sociétés : 1^o Société suisse de Chimie, Section de la S. H. S. N. ; 2^o Société suisse des Chimistes analystes ; 3^o Société suisse des Industries chimiques.

En 1920, ces trois sociétés ont examiné séparément l'intérêt qu'il y aurait, pour la chimie suisse, à être représentée au Conseil de l'Union internationale de chimie pure et appliquée. Etant arrivé à la conclusion que cette représentation était désirable, elles élaborèrent un projet de statuts d'après lequel était créé entre elles un groupement central sous le nom de *Conseil suisse de la chimie*, qui aurait pour objet de représenter les intérêts communs des trois sociétés, surtout dans les questions extérieures.

On sait que dans les Unions internationales, de même que dans le Conseil international de recherches, chaque pays adhérant a un droit de vote et possède une voix par 5 millions d'habitants, avec maximum de 5 voix.

La Suisse n'aura donc généralement qu'une voix et, dans le cas particulier de la chimie, cette voix devra être toujours confiée au président du Conseil suisse de la chimie.

Comme des trois Sociétés qui se rattachent à ce Conseil suisse, l'une seule est section de la S. H. S. N., il découle que toute question internationale concernant la chimie pure devra être traitée en collaboration avec le Comité central, puisque celui-ci représente en Suisse le Conseil national de Recherches. Par contre, tout considérant de chimie appliquée pourra faire l'objet de délibérations directes entre le Conseil Suisse de Chimie et le Département de l'intérieur.

Pour la période de 1923 à fin 1925, le Conseil Suisse de la Chimie est formé par :

- 1^o Délégués de la Société Suisse de Chimie : MM. Paul Dutoit, Lausanne, et Fr. Fichter, Bâle ;
- 2^o Délégués de la Société Suisse des Industries Chimiques : MM. A. Landolt Zofingue, et M. Bœniger, Bâle ;
- 3^o Délégués de la Société des Chimistes Analystes : MM. W.-J. Baragiola, Zurich, et A. Evêquoz, Fribourg.

Le Conseil a constitué son bureau comme suit : MM. Paul Dutoit, président ; Al. Landolt, vice-président ; W.-J. Baragiola, secrétaire.

L'Union suisse de Mathématiciens est représentée par la Société de Mathématique Suisse. Elle a désigné M. le Prof. Henri Fehr, Genève, pour la représenter à l'Union internationale.

L'Union suisse d'Astronomie s'est constituée cette année en un Comité de sept membres, tous professeurs d'Astronomie ou directeurs d'observatoires qui sont, avec leur qualité : MM. A. Wolfer, président, Zurich ; R. Gautier, vice-président, Genève ; Th. Niethammer, secrétaire, Bâle ; Ls.-V. Arndt, Neuchâtel ; G. Juvet, Neuchâtel ; Ls. Maillard, Lausanne ; S. Mauderli, Berne.

La Société Suisse de Géophysique, Météorologie et Astronomie est représentée dans ce comité par M. R. Gautier.

L'Union internationale de Géodésie et de Géophysique aurait pu être subdivisée en deux Unions indépendantes. Cette proposition faite par M. R. Gautier, notre délégué à Bruxelles en 1922, a été repoussée par le Conseil international de recherches.

Pour nous adapter à cette décision, que nous n'avons pas à discuter ici, il a été décidé de créer en Suisse deux comités strictement indépendants avec un président commun qui aurait la voix de la Suisse dans l'Union internationale.

Le Comité de Géodésie est constitué par la Commission géodésique suisse à savoir: MM. R. Gautier, président, Genève; Th. Niethammer, secrétaire, Bâle; L. Held, Berne, F. Bäschlin, Zurich, H. Zölly, Berne, membres.

Le Comité de Géophysique est constitué comme suit:

- 1° Représentants de la Commission fédérale de Météorologie: MM. R. Gautier, Genève, et P. Gruner, Berne;
- 2° Représentant de l'Institut du Jungfrauoch: M. A. de Quervain, Zurich;
- 3° Représentant de la Commission des Glaciers: M. P.-L. Mercanton, Lausanne;
- 4° Représentants de la Société de Géophysique, Météorologie et Astronomie: MM. O. Lütschg, Berne, A. Kreis, Coire, L.-W. Collet, Genève;
- 5° Représentants de la Société Géologique suisse: MM. Alb. Heim, Zurich, et Alb. Brun, Genève.

Ces deux comités ont un bureau commun, constitué par: MM. R. Gautier, président, Bäschlin et Mercanton, vice-présidents, de Quervain, secrétaire.

L'Union internationale des Sciences Biologiques, ébauchée en 1919, a été définitivement fondée à Bruxelles en 1922, à l'occasion de la deuxième assemblée générale du Conseil international de recherches.

Cette Union compte plusieurs sections: *a)* Section de Biologie; *b)* Section de Zoologie; *c)* Section de Botanique; *d)* Section de Biologie économique.

Le Comité central s'est adressé aux Sociétés Suisses de Botanique, de Zoologie et d'Entomologie; les Comités des deux premiers ont déclaré qu'ils étaient en principe d'accord, mais soumettront la question dans leur assemblée générale à Zermatt. Lorsque ces Sociétés auront ratifié la décision de principe de leur Comité respectif, votre Comité central constituera le Comité suisse. Dans ce Comité suisse devront entrer des représentants d'organismes du pays qui s'intéressent à la biologie appliquée.

L'Union internationale de Physique pure et appliquée s'est fondée à Bruxelles en 1922 et sera considérée comme constituée lorsque trois pays y auront adhéré.

Cette Union ne s'est pas divisée en sections, mais nommera des *Commissions* pour l'étude de sujets déterminés de physique.

Le Comité central s'est adressé à la Société suisse de physique pour la création du Comité suisse.

Dans sa séance du 12 mai, à Genève, cette Société s'est déclarée d'accord en principe. Elle se chargerait de la création du Comité. Le Comité central espère que cette constitution du Comité suisse de Physique sera faite cette année.

Comme autres organismes internationaux, créés par le Conseil international de recherches, citons encore l'Union internationale des sciences médicales qui a pris naissance à Bruxelles en 1922. Notre section de biologie médicale a décliné l'offre que nous lui avons faite de constituer le Comité suisse.

Une Union internationale de radiotélégraphie s'est fondée également et a eu ses séances à Bruxelles du 24 au 28 juillet 1922. Votre Comité central a remis à plus tard l'étude de la création éventuelle d'un comité suisse.

Il a agi de même en ce qui concerne une Union géographique en formation.

Toutes ces unions ont une grande liberté d'action ; elle n'obéissent qu'à certaines directions générales données par le Conseil international, auquel elles soumettent leurs statuts. Le Conseil international a jugé bon de ne pas trop multiplier ces unions, contrairement à des tendances antérieures. Il lui a paru que devant la pénétration réciproque des sciences, il fallait grouper les sciences connexes plutôt que les séparer. En outre, il n'a pas fait de délimitation entre les sciences pures et appliquées. C'est la raison pour laquelle les Comités nationaux suisses ne peuvent être exclusivement tirés du sein de la S. H. S. N., puisque nous ne nous occupons pas de sciences appliquées. Ce sont bien là des résultats qui indiquent de nouvelles tendances. La guerre a montré l'importance des sciences théoriques et a fait sortir bien des savants de leur tour d'ivoire pour les jeter dans la pratique de la vie. Inversement, l'industrie voit chaque jour un intérêt plus grand à s'entourer de chercheurs qui se livrent à des travaux sans utilisation immédiate. Dans une très vieille institution, on a vu, signe des temps, se créer une section des sciences appliquées. Il faut suivre de près cette évolution.

Il résulte de ces nouvelles tendances de concrétion des sciences, peut-on dire, que les réunions de savants très spécialisées deviendront plus rares. Dans les discussions internationales devront figurer plusieurs représentants d'un pays et non plus un seul, comme c'était l'usage courant en ce qui concerne la Suisse.

Il peut être intéressant, pour clore ces renseignements sur les organisations internationales, de citer ici quelques lignes de l'admirable discours, prononcé le 25 juillet 1922 à Bruxelles, par M. Emile Picard, président du comité exécutif du Conseil international de Recherches :

„Comme toute entreprise d'un type nouveau, elle a rencontré çà et là quelque scepticisme. Réunir, fut-ce par un lien assez mince, autour d'un conseil central, tant d'associations, a paru chimérique à certains,

qui préfèrent une indépendance absolue des divers organismes scientifiques internationaux. Si courte que soit notre histoire, elle paraît montrer que ces craintes ne sont pas fondées. La tutelle du Conseil international de Recherches sur les diverses unions est bien légère, et les modifications que le conseil a apportées à quelques points de détails dans leurs statuts ont été acceptées très facilement. Il y a plus : on peut penser que certaines unions ont été heureuses de laisser au Conseil international le soin de prendre des décisions qu'elles ne se souciaient pas de prendre elles-mêmes. Il semble donc que nous avons fait jadis œuvre viable, et nous sommes heureux de constater que l'activité scientifique des unions définitivement constituées, qui se sont réunies au moins une fois depuis leur fondation, a été féconde. L'Union internationale de chimie, il faut le reconnaître, a témoigné d'une activité particulière. Elle a eu, chaque année, une réunion où sont soulevées de nombreuses questions, comme le montrent ses très importants comptes-rendus de 1920 et 1921. Il faut aussi rendre justice au labeur de l'Union astronomique et de l'Union géodésique et géophysique, qui ont tenu à Rome une session très chargée il y a trois mois.

„Il est évident que tous les ordres de sciences ne se prêtent pas également à des travaux collectifs, et par exemple les mathématiques sont, à cet égard, très différentes de l'astronomie ou de la géophysique. Mais l'association dans la recherche est susceptible de bien des formes et il importe de créer des cadres, ne devraient-ils être pour le moment qu'incomplètement remplis. D'ailleurs les questions relatives aux Congrès internationaux rentrent dans les attributions des Unions, et c'est ainsi qu'un Congrès international des mathématiciens eut lieu à Strasbourg au mois de septembre 1920.

„Nous sommes assurés que la sympathie et la confiance régnant entre les adhérents, sans lesquelles toute collaboration fructueuse est impossible, permettront le développement de l'œuvre entreprise. Elles sont d'autant plus nécessaires que beaucoup, osons l'avouer, n'ont plus aujourd'hui les généreuses illusions d'autrefois et ne croient plus que la science, à elle seule, rapproche les nations. Entendue au sens étroit, c'est-à-dire de connaissance en vue de fins pratiques, la science ne rapproche ni n'éloigne ; elle est indifférente. Quand elle est un lien, c'est qu'il s'y trouve surajouté un élément qu'on pourrait dire moral, sans lequel des contacts plus fréquents risquent au contraire d'engendrer des dissensions encore plus âpres. Aussi, quelles que puissent être les espérances que nous pouvons concevoir, nous ne devons pas oublier que nos entreprises ont encore la fragilité du jeune âge, et que des transformations trop brusques pourraient leur être dangereuses.“

Citons enfin les pays qui actuellement adhèrent au Conseil international de Recherches avec leur nombre de voix :

Australie (2), Belgique (2), Canada (2), Danemark (1), France (5), Grèce (1), Hollande (2), Italie (5), Japon (5), Mexique (3), Monaco (1), Norvège (1), Pologne (4), Portugal (2), Espagne (5), Suède (2), Suisse (1),

Etats-Unis d'Amérique (5), Royaume Uni de Grande-Bretagne (5), Yougoslavie (3).

Notre Société ayant été invitée à participer à un Congrès international pour la protection de la Nature, qui s'est tenu à Paris du 31 mai au 3 juin, votre Comité a délégué M. Paul Sarasin, président de la Commission pour la protection de la Nature.

Nous avons également tenu à féliciter notre membre honoraire M. Paterno di Sasso, à l'occasion de son 75^e anniversaire. M. Paul Dutoit s'est rendu à cette occasion à Rome et a représenté notre société.

Parmi nos membres étrangers, nous avons à regretter la mort de trois honoraires; M. Marcel Deprez, ancien professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, membre de l'Institut de France, est décédé en 1918, mais la nouvelle de sa mort ne nous est parvenue que cette année. C'était un homme fort aimable et peut être que, parmi nos collègues âgés, il en est qui se rappellent la part très active que prit Deprez durant la session de Genève en 1886.

Nous avons à regretter la mort du grand Wilhelm Röntgen qui avait fait ses études à l'École Polytechnique Fédérale à Zurich. Nous l'avions nommé en 1897, peu de temps après la découverte grandiose qu'il fit des fameux rayons qui ont fait faire tant de progrès à la Physique.

Nous avons perdu également le célèbre chimiste américain C. W. Morley, mort à l'âge de 85 ans. C'est durant la session d'Altorf, en 1912, que nous nous l'étions attaché.

En ce qui concerne l'activité de notre Société, nous tenons tout d'abord à vous communiquer que nous avons félicité, en votre nom à tous, trois de nos membres fidèles qui ont atteint l'âge respectable de 80 ans, M. le professeur D^r K. F. Geiser, notre ancien président central, membre depuis 1865, M. J. Oettli, ancien professeur au Gymnase scientifique de Lausanne, membre depuis 1877, et M. le professeur D^r A. Forster, de l'Université de Berne, membre depuis 1869.

Si nous avons ainsi quelques joies de famille dans le sein de notre Société, nous avons aussi des regrets. Nous avons cette année perdu 60 membres; sur ce nombre 22 sont morts.

Nous avons aussi à regretter la démission de 26 membres et nous avons dû en radier 12 de notre liste.

Nous avons en retour à enregistrer l'entrée de 41 nouveaux membres.

Quelques changements se sont produits dans le sein des commissions. M. Wilczek, nommé vice-président central, a dû abandonner la Protection de la nature. La commission propose de le remplacer par M. A. Binz. M. H. Blanc a quitté la Commission du Concilium Bibliographicum. Celle-ci demande que l'on appelle M. Murisier. La Commission du Jungfrauoch désire s'adjoindre M. Collet. La Commission géotechnique nous annonce la démission de M. Recordon et propose qu'il soit

remplacé par M. Niggli; elle ne demande, pour le moment, aucun successeur au regretté C. Schmidt, décédé.

Vous remarquerez dans le prochain livre des „Actes“ la disparition, au chapitre de notre fortune immobilière, du fameux chêne de Schwangi, que nous avons sauvé de la cognée du bûcheron en 1913, en faisant un arrangement avec son propriétaire.

Hélas, ce bel arbre n'est plus et il n'a pas disparu par mort naturelle. Il a été froidement abattu. A qui la faute? Nous avons cherché à élucider ce ténébreux problème et nous nous sommes arrêtés dans nos recherches en ayant le sentiment que tout le monde était coupable, mais, ce qui est paradoxal, en même temps innocent.

Cet événement regrettable aura, nous l'espérons, son bon côté. Il nous a fait tâter de près ces multiples organisations qui existent en Suisse et qui se sont formées pour protéger les beautés naturelles, les monuments humains, les animaux les plus divers, les plantes et, que sais-je, tout, peut-être, sauf l'homme et la femme! On dirait que tout le monde en Suisse veut protéger quelque chose. Il y a la ligue pour la protection de la nature, la commission de la S. H. S. N. pour la protection de la nature avec des organisations cantonales les plus disparates, le Heimatschutz et le Pro Campagna, la ligue pour la protection des animaux, celle pour les oiseaux, puis, tout à coup, surgissent des ligues spéciales qui poussent comme des champignons un jour de soleil après la pluie, ainsi le Comité de l'Engadine pour combattre le projet d'aménagement du lac de Sils, puis un autre pour la conservation du lac de Sempach, etc.

Il nous paraît que l'on devrait simplifier tout cela, que l'on devrait centraliser toutes ces bonnes volontés qui, souvent, se font concurrence. Votre comité central est plutôt porté à pousser les sciences vers l'avant, vers des frontières nouvelles, et il se demande par moment s'il ne devrait pas remettre, non en d'autres mains, mais à une autre direction tout ce qui concerne le passé. A nous serait l'avenir, à d'autres le soin pieux de conserver.

Nous n'avons plus rien à vous transmettre qui soit digne de figurer dans ce rapport annuel. Votre Comité a eu la besogne coutumière de tous les comités qui l'ont précédé, et cette besogne est lourde, mais c'est avec sérénité qu'il regarde l'avenir. Un grand effort de travail scientifique s'accomplit en ce moment dans tous les pays et particulièrement en Suisse. Croyez bien que nous veillerons avec un soin jaloux à cette marche progressive. Nous vous demandons votre confiance et nous sommes certains que vous nous l'accordez.

Annexe

Documents et publications reçus pour les Archives en 1922/23

1° Les „Actes 1922“.

2° Documents du Comité central se rapportant aux années 1917, 1918, 1919, 1920, 1921.

- 3° Un volume de procès-verbaux des Sessions annuelles de la Soc. Helv. Sc. Nat. 1883—1892.
- 4° Documents officiels sur la première tentative de réunir en octobre 1717, à Herzogenbuchsee, les naturalistes suisses en vue de la fondation d'une société helvétique générale. Rédigés par M. le suffragant Gruner de Berne, nommé secrétaire de la dite société. (Papiers laissés par feu le professeur Théophile Studer et déposés à la Bibliothèque de la Ville à Berne, parmi les manuscrits sous la désignation Mss. Hist. Helv., XXII, 123.) — Offizielle Ausfertigung der Akten von der versuchten ersten Zusammenkunft Schweizerischer Naturfreunde in Herzogenbuchsee im Oktober 1797 zur Begründung einer allgemeinen vaterländischen Gesellschaft. Verfasst von Herrn Helfer Gruner aus Bern, neuerwähltem Aktuar der Gesellschaft. (Aus dem Nachlass von Herrn Prof. Theophil Studer; in der Stadtbibliothek in Bern bei den Handschriften unter Mss. Hist. Helv., XXII, 123, aufgestellt.)
- 5° Documents concernant le „Bloc Studer“ près Collombey-Muraz. (Acte de cession de la commune de Collombey-Muraz du 16 janvier 1910.)
- 6° Contrat du 12 janvier 1923 se rapportant à la vente en commission des „Mémoires“.

Publications des Commissions :

1° Commission des Publications :

C. Walter: Die Hydracarinien der Alpengewässer. Mit 50 Fig. im Text. Denkschriften der S. N. G., Bd. LVIII, Abh. 2.

2° Commission Géologique :

R. Brauchli, J. Cadisch, F. Frey, Th. Glaser, W. Leupold und E. Ott, unter Mitwirkung von Paul Arbenz: Geologische Karte von Mittelbünden. Spezialkarte Nr. 94 A.

Hermann Eugster: Geologie der Ducangruppe. Beitr. z. geolog. Karte d. Schweiz N. F. Lief. II, III. Abteil, 1923.

F. L. Michel: 1910—1914 und 1919, Geologische Karte und Profile des Brienergrates. Spezialkarte Nr. 95.

Tutein A. B. Nolthenius: Etude Géologique des environs de Vallorbe (Canton de Vaud) avec 2 planches et 1 carte géologique (N° 92) au 1 : 25,000. Beitr. z. geolog. Karte d. Schweiz N. F. Lief. XLVIII, I. Abteil.

J. Oberholzer: 1908—1920, Geologische Karte der Alpen zwischen Linthgebiet und Rhein. Spezialkarte Nr. 63.

R. Staub: 1917—1918, Geologische Karte des Val Bregaglia (Bergell). Spezialkarte Nr. 90.

Louis Vonderschmitt: Die Giswiler Klippen. Beitr. z. geolog. Karte d. Schweiz N. F. Lief. I, I. Abteil, 1923.

Carl Wiedenmayer: Geologie der Juraketten zwischen Balsthal und Wangen a. A. Beitr. z. geolog. Karte d. Schweiz N. F. Lief. XLVIII, III. Abteil., 1923.

3° Commission Phytogéographique:

Walther Rytz: Leitsätze für ein richtiges Zitieren in wissenschaftlichen Arbeiten mit Beispielen aus der botanischen Literatur. Lief. 11 der Beiträge zur geobotanischen Landesaufnahme, Zürich 1923.

4° Commission des Cryptogames:

Günther von Büren: Weitere Untersuchungen über die Entwicklungsgeschichte und Biologie der Protomycetaceen. Beiträge zur Kryptogamenflora der Schweiz. Bd. V, Heft 3. Zürich 1922.

Ernst Gäumann: Beiträge zu einer Monographie der Gattung Peronospora Corda. Beiträge zur Kryptogamenflora der Schweiz. Bd. V, Heft 4. Zürich 1923.

Kassabericht des Quästors der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft

für das Jahr 1922

A. *Zentralkasse.* Die vorliegende Rechnung pro 1922 weist ein recht erfreuliches Resultat auf, und es sei in erster Linie auf das hochherzige Legat unseres am 13. April 1920 verstorbenen Mitgliedes, Herrn Félix Cornu in Corseaux, hingewiesen, das im Herbst 1922 mit Fr. 50,000 bar ausbezahlt wurde. Indem die 42 Obligationen à 4 % des eidgenössischen Anleihs von 1922, zum Nominalwert eingesetzt wurden, ergab sich eine Mehrbewertung von Fr. 1066.05; die künftigen jährlichen Zinsen des Legates werden uns weitere sehr willkommene Mittel für die Herausgabe unserer „Verhandlungen“ und für Verwaltungskosten usw., und somit etwas mehr Bewegungsfreiheit als bisher, geben. Im ferneren sei ein Beitrag des Jahreskomitees in Bern von Fr. 500 bestens verdankt, ebenso verschiedenen Familien verstorbener Mitglieder die geschenkten Bilderbeilagen zu den Nekrologen. Die Aufnahmegebühren der neuen Mitglieder mit den gesamten Jahresbeiträgen machten Fr. 12,507 aus, die Zinsen Fr. 1334, der kleine Erlös für verkaufte „Verhandlungen“ Fr. 108, der übliche Beitrag der Stadtbibliothek Bern Fr. 2500 und ein Beitrag aus dem Sonderkredit des Schweizerischen Erdbebendienstes für internationale Verpflichtungen Fr. 250, so dass die Totalerinnahmen mit dem letztjährigen Saldo auf Fr. 70,151.80 stiegen.

Unter die Ausgaben zählen die Druckkosten für die Einladungszirkulare zur Jahresversammlung, Fr. 1014, für die „Verhandlungen“ Fr. 8936, eine Anzahlung an die neue Mitgliederliste Nr. 24 von Fr. 1000, Beiträge an den „Conseil International de Recherches“ und für Delegationen zu dessen Versammlung in Brüssel und Glückwunschsadressen Fr. 858, Kredite an Kommissionen unserer Gesellschaft Fr. 600; für Reiseentschädigungen und Honorare mussten Fr. 3032, für Druck-